



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Novembre 2013**  
**NUMERO SPECIAL N° 66**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

**DIVERS** ..... **3**  
*DIRECCTE DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - UNITE TERRITORIALE* ..... **3**  
    *Arrêté du 15 novembre 2013 portant renouvellement de la composition de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion* ..... **3**  
*DRAC : DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES* ..... **4**  
    *Arrêté du 17 novembre 2013 portant subdélégation de la délégation de signature pour le département de la Manche donnée par la préfète de la Manche à la directrice régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie par intérim*..... **4**

---

**DIVERS**


---

**Dircccte Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - Unité territoriale**
**Arrêté du 15 novembre 2013 portant renouvellement de la composition de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion**

**Art. 1 :** La commission départementale de l'emploi et de l'insertion, instituée par l'article L 322-2-1 code du travail et dont l'objet est de concourir à la mise en oeuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions gouvernementales en la matière, mise en place dans le département de la Manche par arrêté du 07 août 2006, et présidée par Madame la Préfète ou son représentant, est composée comme suit :

**1. Représentants de l'Etat**

- M. le Sous-Préfet de Saint-Lô, secrétaire général de la préfecture,
- M. le Sous-Préfet de Cherbourg,
- Mme la Sous-Préfète de Coutances,
- Mme la Sous-Préfète d'Avranches,
- M. le directeur de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE Basse-Normandie,
- M. le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale,
- M. l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale,
- M. le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer,
- M. le directeur départemental de la protection judiciaire et de la jeunesse,
- M. le directeur de la direction départementale de la protection des populations,

**2. Représentants des élus**

	Titulaires	Suppléants
Conseil Régional	M. CIVILISE Alain	Mme TOMASETTO Josiane
Conseil Général	M. BEAUFILS Gilles	M. TREHET Bernard
Communes	M. BRUN Bernard	M. LOYER Gérard
EPCI	M. ROUXEL André	M. AUBRIL Pierre

**3. Représentants des organisations professionnelles**

	Titulaires	Suppléants
Union patronale Manche	M. BOULANGER François	Mme BLANCHARD Jenyfer
CGPME	M. NORMAND Jean- Philippe	ou son représentant
FDSEA	M. le Président	ou son représentant
UPA	M. LECHAPELAIN Daniel	M. CARDIN Jean-Pierre
FFBTP	M. CHOQUENET J-Louis	-
UIMM	M. GUY Thierry	-

**4- Représentants des organisations syndicales**

	Titulaires	Suppléants
CGT	M. LEROGERON Lionel	M. AVOINE Louis
CFDT	M. le secrétaire général	Ou son représentant
CFTC	M. DAILLY Hubert	M. MILLET René
CFE-CGC	M. LEQUIN Thierry	Mr BAZIN Marc
FO	M. AUBIN Christian	M. SAMSON Hervé

**5- Représentants des chambres consulaires**

	Titulaires	Suppléants
CCI Cherbourg Nord Cotentin	M. MERLIN Patrick	M. COUASNON Philippe
CCI Centre et Sud Manche	M. LEROUX Erwan	M. le président
Chambre de Métiers	M. LAURENT Philippe	M. BELLANGER Marc
Chambre d'Agriculture	Mme CHARDINE Françoise	Mr PONTIS Philippe

**6- Personnes qualifiées**

	Titulaires	Suppléants
Délégation territoriale Pôle Emploi Manche	Mme BRISSET Odile	Mme BOUGUILLON Fabienne
Banque de France	Mme REVERSAT Viviane	M. MONTFORT Philippe
URSSAF	M. MATZ Lionel	M. BOUCHOUCHA Yves
URIOPSS	Mme FRANCOIS Véronique	Mme BIDOU Anne
Conseil Général Direction de l'Insertion	Mme GUILLARD Soizic	Mme DORLEANS – ENGUEHARD Catherine
MEF du Cotentin	Mme LECRES Marie -Odile	Mme PRUNIER Laure
PLIE du Cotentin	Mme LECRES Marie - Odile	Mme PRUNIER Laure
AFPA	M. FONTAINE Gilles	Mme GAUTIER Gisèle
ADASEA	M. DANIEL Jérôme	M. MOREAU Denis
MSA	Mme DAOUDAL Nelly	Mme DANGER Dominique
EGEE	M. LETERRIER Marcel	ou son représentant
BGE Normandie	M. MONTCLAIR Pascal	Mme ROUSSEAU Fanny

**Art. 2 :** Au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique ;

**Art. 3 :** La formation **compétente dans le domaine de l'emploi se compose de quinze membres :**

**1- Représentants de l'Etat**

- M. le directeur de l'unité territoriale de la Manche de la DIRECCTE Basse - Normandie, ou son représentant,
- M. le directeur de la direction départementale des finances publiques de la Manche, ou son représentant,
- Mme la déléguée territoriale de Pôle Emploi ou son représentant,
- M. le directeur de l'URSSAF ou son représentant pour les dossiers relevant du régime général,
- M. le directeur de la MSA ou son représentant pour les dossiers relevant du régime agricole

**2- Représentants des organisations professionnelles**

	Titulaires	Suppléants
Union patronale Manche	M. BOULANGER François	Mme BLANCHARD Jenyfer

CGPME	M. LE VOT Gwénéolé	ou son représentant
FDSEA	Mme OSMOND Monique	M. CHASLES Thierry
UPA	M. LECHAPELAIN Daniel	M. CARDIN Jean-Pierre
FFBTP	M. CHOQUENET J-Louis	-

4. **Représentants des organisations syndicales**

	Titulaires	Suppléants
CGT	M. LEROGERON Lionel	M. AVOINE Louis
CFDT	M. le secrétaire général	ou son représentant
CFTC	M. DAILLY Hubert	M. MILLET René
CFE-CGC	M. LEQUIN Thierry	Mr BAZIN Marc
FO	M. AUBIN Christian	M. SAMSON Hervé

Lorsqu'elle est saisie de demandes de dérogations au nombre maximal d'apprentis, visées à l'article R 117-1 du code du travail, la formation emploi invite le chef de service académique d'inspection de l'apprentissage ou son représentant (le cas échéant, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant – service formation et développement), des représentants des chambres consulaires du département et le président du conseil régional ou son représentant.

**Art. 4 :** la formation compétente en matière d'insertion par l'activité économique intitulée « conseil départemental de l'insertion par l'activité économique » comprend, outre Mme la Préfète :

1. **Représentants de l'Etat**

M. le directeur de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE Basse - Normandie, ou son représentant,

M. le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale, ou son représentant,

2. **Représentants des élus**

	Titulaires	Suppléants
Conseil régional	Mme JOUIN	Mme ERRARD
Conseil Général	M. BEAUFILS Gilles	M. VIARD Etienne
Communes	M. BRUN Bernard	M. LOYER Gérard
EPCI	M. ROUXEL André	M. AUBRIL Pierre

3. **Représentant de Pôle Emploi**

	Titulaire	Suppléant
Délégation territoriale Pôle Emploi Manche	Mme BRISSET Odile	Mme BOUGUILLON Fabienne

4. **Représentants du secteur de l'IAE**

	Titulaires	Suppléants
COORACE Basse-Normandie	Mme SIMOND Christine	M. BOUVET Laurent
Ass. régionale Chantiers Ecole	Mme LOFFREDO Alice	Mme CHENOT Domitille
FNARS Basse-Normandie	M. PITON Francis	M. MALHERBE Stéphane
UREI	M. LONGUEVAL Olivier	Mm PAUL Véronique
PLIE du Cotentin	Mme LECRES Marie - Odile	Mme PRUNIER Laure
CRESS	Mme DERRIEN Aline	M. CHAIGNON Michel

5. **Représentants des organisations professionnelles**

	Titulaires	Suppléants
Union patronale Manche	M. BOULANGER François	Mme BLANCHARD Jenyfer
CGPME	M. CHOBERT Maximilien	ou son représentant
FDSEA	Mme CHARDINE Françoise	M. FOURRE Yann
UPA	M. LECHAPELAIN Daniel	M. CARDIN Jean-Pierre
FFBTP	M. CHOQUENET J-Louis	-

6. **Représentants des organisations syndicales**

	Titulaires	Suppléants
CGT	M. LEROGERON Lionel	M AVOINE Louis
CFDT	M. le secrétaire général	ou son représentant
CFTC	M. DAILLY Hubert	M. MILLET René
CFE-CGC	M. LEQUIN Thierry	Mr BAZIN Marc
FO	M. AUBIN Christian	M. SAMSON Hervé

7. **Représentants des Chambres Consulaires**

	Titulaires	Suppléants
Chambre consulaire	M. le président	ou son représentant

**Art. 5 :** Les membres de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion, et des deux formations spécialisées sont nommés pour une période de trois ans renouvelables. Lorsqu' une personne perd la qualité au titre de laquelle elle a été nommée, elle perd également sa qualité de membre de la commission ;

**Art. 6 :** Le directeur régional Normandie de l'Agefiph et la direction de l'insertion du Conseil Général, ou leurs représentants, sont conviés à chaque CDIAE en raison de leur expertise et de leur implication sur le territoire.

**Art. 7 :** Le secrétariat de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion, ainsi que des deux formations spécialisées est assuré par la DIRECCTE de Basse-Normandie, Unité territoriale de la Manche ;

**Art. 8 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'Unité Territoriale de la Manche de la DIRECCTE Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Signé : la préfète : Danièle POLVE - MONTMASSON



## **Drac : Direction Régionale des Affaires Culturelles**

### ***Arrêté du 17 novembre 2013 portant subdélégation de la délégation de signature pour le département de la Manche donnée par la préfète de la Manche à la directrice régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie par intérim***

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V relatif à l'archéologie et son livre VI relatif aux monuments historiques, sites et espaces protégés ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;

Vu l'avis de vacance de l'emploi de directeur régional des affaires culturelles de Basse-Normandie à compter du 17 novembre 2013 paru au journal officiel du 29 septembre 2013,

Vu l'arrêté du secrétariat général du ministère de la culture et de la communication du 29 octobre 2013 chargeant Madame Diane de RUGY de l'intérim des fonctions de directrice régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2013 portant délégation de signature de la préfète de la Manche à Madame Diane de RUGY, directrice régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie par intérim et notamment son article 2 ;

Art. 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Diane de RUGY, est subdéléguée à Madame Sania MATULIC, en sa qualité de secrétaire générale de la DRAC de Basse-Normandie, la délégation de signature pour le département de la Manche donnée à la directrice régionale des affaires culturelles par intérim au titre de l'article 1 de l'arrêté susvisé.

Art. 2 : Madame la directrice régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de la Manche.

Signé : La directrice régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie par intérim : Diane de RUGY

